

**LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL
DE MISE EN ŒUVRE DE L'ECOWAP/PDDAA **et**
enjeux pour les OP**

Lomé , 4 au 7 Avril 2012

Plan de la présentation



- 1. Le contexte
- 2. Le dispositif institutionnel global
- 3. L'Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
- 4. Les instances de consultation et de coordination
- 5. Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

1. Le contexte Général

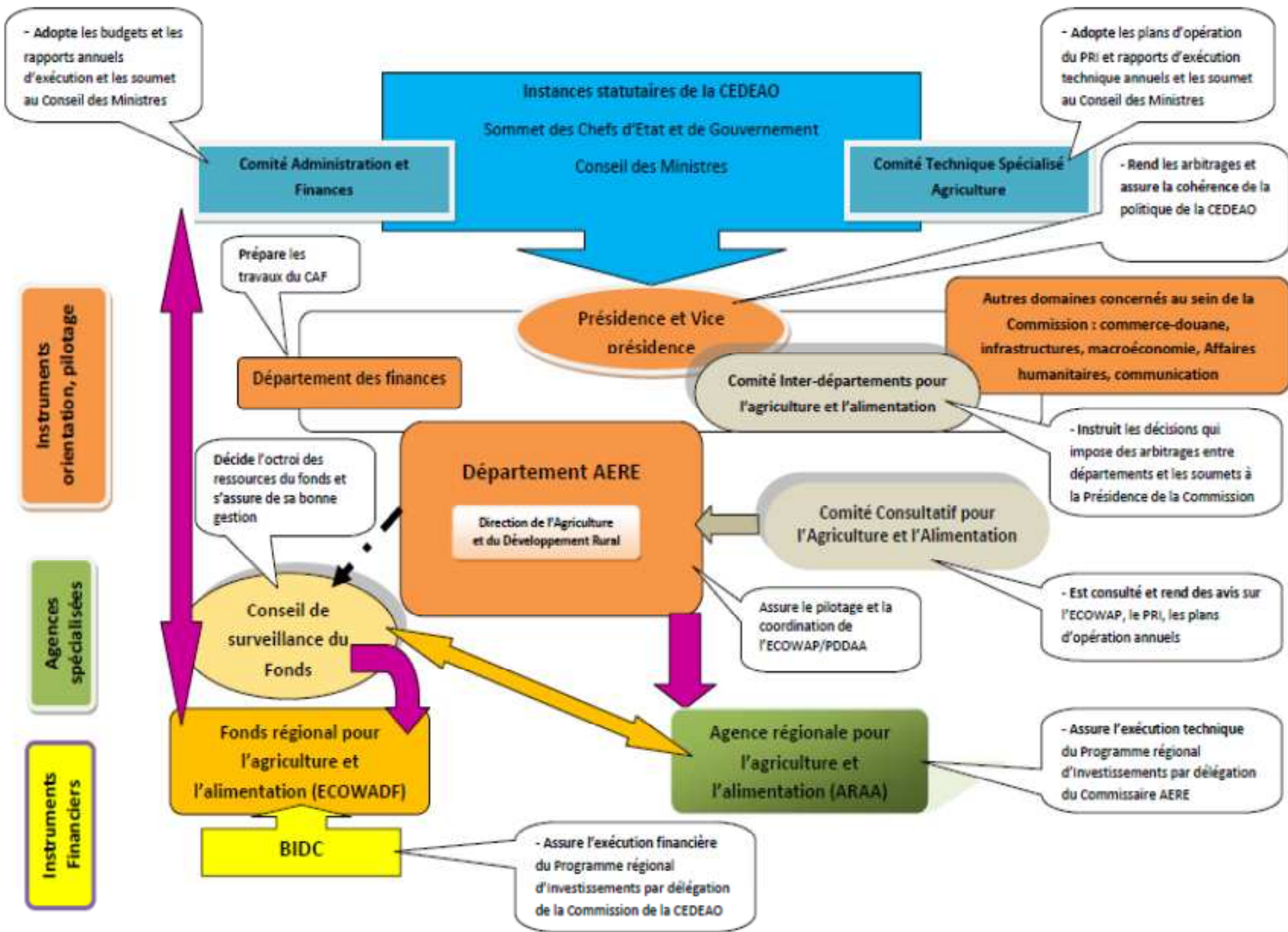
- **Lors de l'ECOWAP en 2005, il a été prévu la mise en place d'un dispositif institutionnel**
- **Quatre institutions ont été retenues pour accompagner le DAERE :**
 - Le Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation
 - Le Comité Inter-Départements pour l'Agriculture et l'Alimentation
 - L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
 - Le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation

Le dispositif institutionnel global

□ Les fonctions du dispositif global

▣ Trois types de fonctions

- **Les fonctions politiques** relatives au pilotage, à la coordination et au suivi-évaluation ;
- **Les fonctions techniques** relatives à la mise en œuvre du programme régionale d'investissements agricoles (investissements et instruments de politiques) ;
- **Les fonctions financières** liées à la mise en œuvre du programme régional





II. L'Agence pour l'Agriculture et l'Alimentation

L'ARAA

- **Objectif général:**

Assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées

L'ARAA

- **Statut :**

- **L'ARAA est une institution spécialisée de la CEDEAO :**

- ▣ Elle jouit d'une autonomie de gestion financière conformément aux dispositions en vigueur au sein de la CEDEAO,
- ▣ La tutelle de l'agence est assurée par le Commissaire en charge du DAERE, agissant par délégation du Président de la Commission de la CEDEAO.

Structuration de l'ARAA 2/4

- **Deux catégories d'organes:**
 - ▣ **Des organes externes, notamment :**
 - Les instances décisionnelles de la CEDEAO,
 - Les organes consultatifs (Comité Inter-départements et Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation)
 - ▣ **Des organes internes :**
 - La direction exécutive
 - Les unités opérationnelles

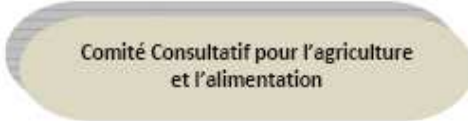
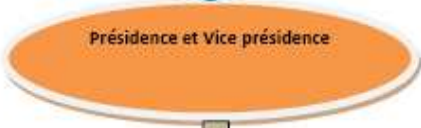
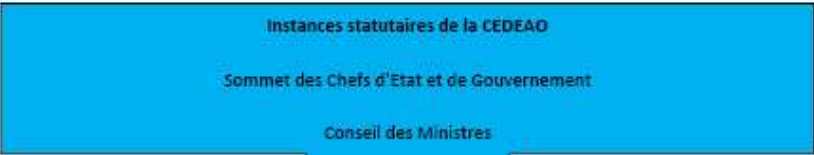
Structuration de l'ARAA 3/4

- **La direction exécutive chargée :**
 - ▣ Du management de l'Agence,
 - ▣ De la coordination et de la préparation des devis programmes,
 - ▣ De la centralisation des projets et programmes soumis à son instruction par les institutions régionales,
 - ▣ De la commandite des audits financiers et techniques de l'Agence.

Structuration de l'ARAA 4/5



- Les unités opérationnelles, au nombre de deux :
 - ▣ **L'Unité administrative et financière**
 - ▣ **L'Unité technique de mise en œuvre des programmes**



Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation



Etat de mise en œuvre de l'ARAA et enjeux pour les OP

- ▣ Approbation de la mise en œuvre de l'Agence par le Comité Ministériel en Août 2010.
- ▣ Processus de lancement du recrutement du Directeur et des autres agents
- ▣ *Mise en place des premiers appuis à l'opérationnalisation de l'Agence: conclusion d'un partenariat entre la CEDEAO et l'AFD pour mettre en œuvre un programme régional de sécurité alimentaire sous l'ARAA.*
- ▣ **Enjeux pour les OP:**
 - Solliciter l'appui de l'ARAA pour concevoir des projets et programmes opérationnels,
 - Se positionner comme exécutants de certains projets et programmes dont l'ARAA aura la charge de superviser la mise en œuvre



Les instances de consultation et de coordination

Les instances de consultation et de coordination

- **Objet et Mandat du CCAA :**
 - ▣ Institutionnaliser le partenariat multi-acteurs;
 - ▣ Donner un avis sur les orientations de l'ECOWAP/PDDAA et sur le PRI ;
 - ▣ Donner un avis sur les orientations budgétaires ;
 - ▣ Examiner le rapport annuel de suivi-évaluation, le rapport d'exécution du Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation ;
 - ▣ Soumettre toute question à la Commission de la CEDEAO que les membres jugent utiles dans le cadre de l'opérationnalisation de l'ECOWAP/PDDAA ;
 - ▣ Constituer un cadre d'échange sur les initiatives des différentes parties prenantes, dans un esprit de coordination ;
 - ▣ Assurer le suivi de la mise en œuvre du Pacte régional de Partenariat.

Les instances de consultation et de coordination

- Composition du CCAA :
 - Des représentants des institutions de la CEDEAO
 - Des représentants des Etats membres
 - **Des représentants des organisations professionnelles**
 - Les représentants des institutions régionales
 - Trois représentants des partenaires techniques et financiers désignés au sein du groupe de coordination des PTF
 - **Deux représentants des ONG d'appui au développement agricole**
 - Les invités extérieurs ou personnes ressources originaires ou non de la région



□ Défis pour les OP,

- S'assurer d'une bonne représentation au sein de cette instance
 - Un nombre important et représentatif de membres
 - Des représentants maîtrisant l'évolution de l'environnement du secteur agricole régional et international
- Développer un dispositif de veille informationnelle pour s'assurer du respect:
 - des engagements pris par les parties prenantes au pacte régional et national
 - Des orientations stratégiques de l'ECOWAP,
 - La cohérence des politiques sectorielles
- Faire des propositions pour accélérer la mise en œuvre des politiques agricoles régionales:
 - Des stratégies pour opérationnaliser les instances du dispositif institutionnel: ARAA et ECODAF
 - Des stratégies pour opérationnaliser les instruments de politiques

Les instances de consultation et de coordination



Le Comité Inter-départements pour l'Agriculture et l'Alimentation

Les instances de consultation et de coordination

- **Le comité inter départements pour l'agriculture et l'alimentation**
 - ▣ **Objet** : veiller à la cohérence des politiques sectorielles au sein de la Commission,
 - ▣ **Mandat**: instruit et prépare les arbitrages rendus par la Présidence de la Commission ou soumises au Conseil des Ministres de la CEDEAO, ayant un impact sur le secteur agricole et qui reposent sur plusieurs politiques sectorielles ;

Les instances de consultation et de coordination

□ Le comité inter départements pour l'agriculture et l'alimentation

□ Composition:

- Du Vice Président de la Commission ;
- Du Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau,
- Du Commissaire en charge de la macroéconomie,
- Du Commissaire en charge du commerce, de la fiscalité et des douanes,
- Du Commissaire en charge des infrastructures et de l'énergie,
- Du Commissaire en charge des affaires culturelles, du genre et de la communication (Département des affaires humanitaires)
- Du directeur du CCRE.



**Le Fonds régional pour
l'agriculture et l'alimentation
(ECOWADF)**

Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

▣ Objectifs de ECOWADF :

- Assurer le financement du programme régional d'investissement,
- Canaliser, à terme, la plupart des ressources internes et externes mobilisées pour le financement des dimensions régionales de l'ECOWAP/PDDAA,
- Coordonner l'aide financière autour de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA,
- Compléter les mécanismes de financement nationaux mis en place par les Etats membres de la CEDEAO pour financer les PNIA.

Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- **Quatre** « guichets » de financement :
 - Appui à l'intégration régionale,
 - Appui à la sécurité alimentaire,
 - Appui à l'innovation et au renforcement de capacités,
 - Appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional,

Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- **Le Guichet « Appui à l'intégration agricole régionale » est dédié à :**
 - L'intensification agricole
 - La transformation et commercialisation des produits agricoles
 - La gestion des ressources partagées

Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

□ Le guichet « sécurité alimentaire » recouvre les besoins suivants :

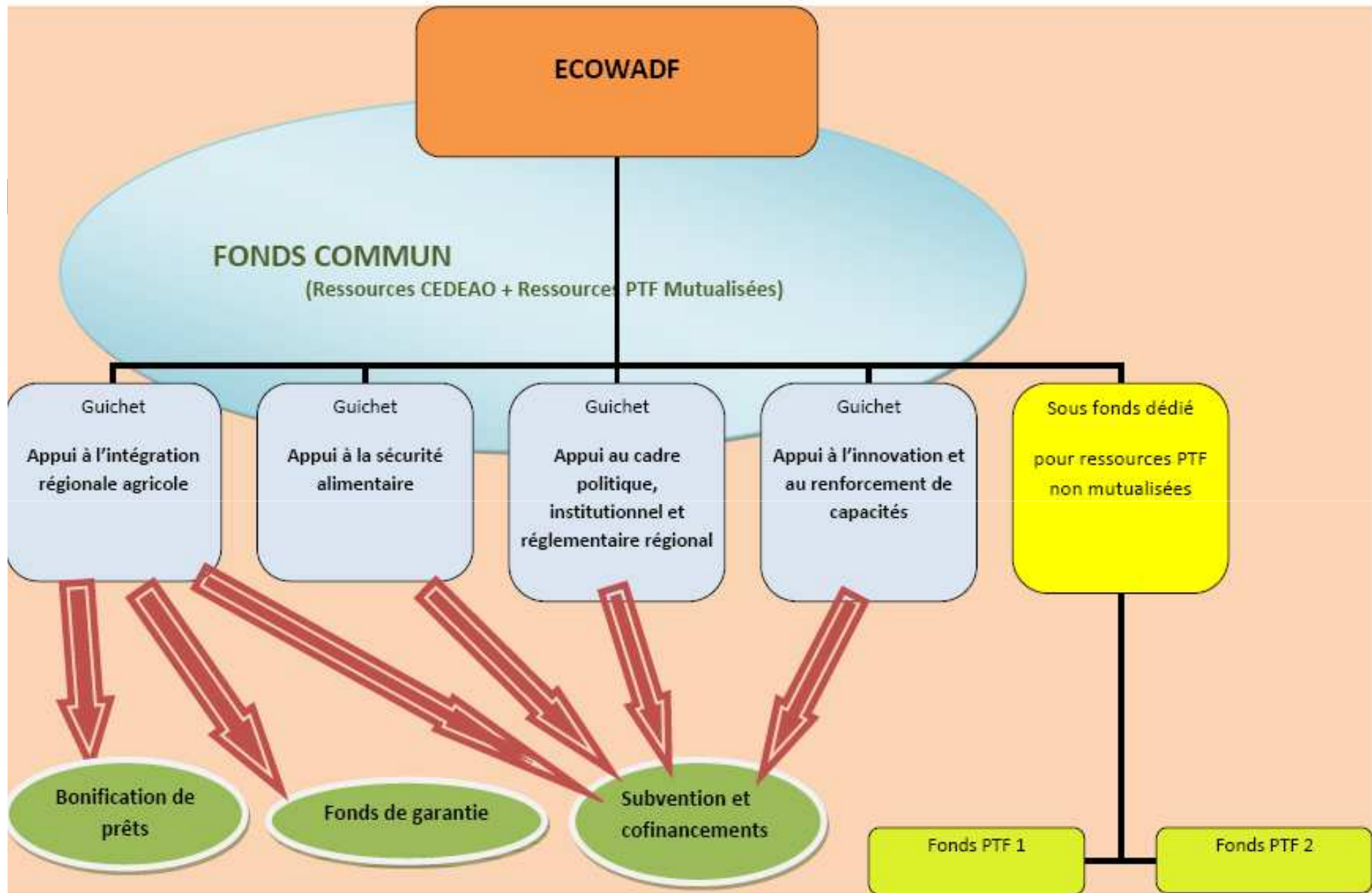
- Enveloppe de cofinancement des programmes nationaux de filets sociaux
- Constitution et entretien du stock régional de sécurité

□ Le guichet « Appui à l'innovation et au renforcement des capacités »

- Enveloppe « appui à la recherche, diffusion des bonnes pratiques, échanges d'expériences, capitalisation, mise en réseau sur des thématiques d'intérêt régional »,
- Enveloppe « renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs »

Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- **Le guichet « Appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional »**
 - Réglementation / législation, normalisation, certification et contrôle qualité communautaires ;
 - Dispositifs d'information et d'aide à la décision ;
 - Coordination et harmonisation régionale des politiques nationales ;
 - Négociations internationales ;
 - Appuis aux institutions techniques de coopération régionales ;
 - Etudes et évaluations.



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

□ Les instruments :

▣ Les subventions :

- Financer les programmes d'investissements immatériels : ;
- Financer ou cofinancer des investissements matériels : ;
- Cofinancer des politiques ou programmes nationaux de subventions aux intrants, équipements de production et de transformation ;
- Promouvoir les innovations et financer les programmes de renforcement des capacités

Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

□ Les instruments:

- La bonification des taux d'intérêts pour réduire le coût du crédit : accès intrants et équipements pour la production et la transformation; commercialisation.
- La garantie des prêts pour mutualiser les risques et inciter l'investissement des établissements bancaires dans le financement de l'agriculture.
- Les prêts : les lignes de crédit relèvent de la responsabilité des banques commerciales et/ou les banques de développement.

Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

□ Les sources de financement

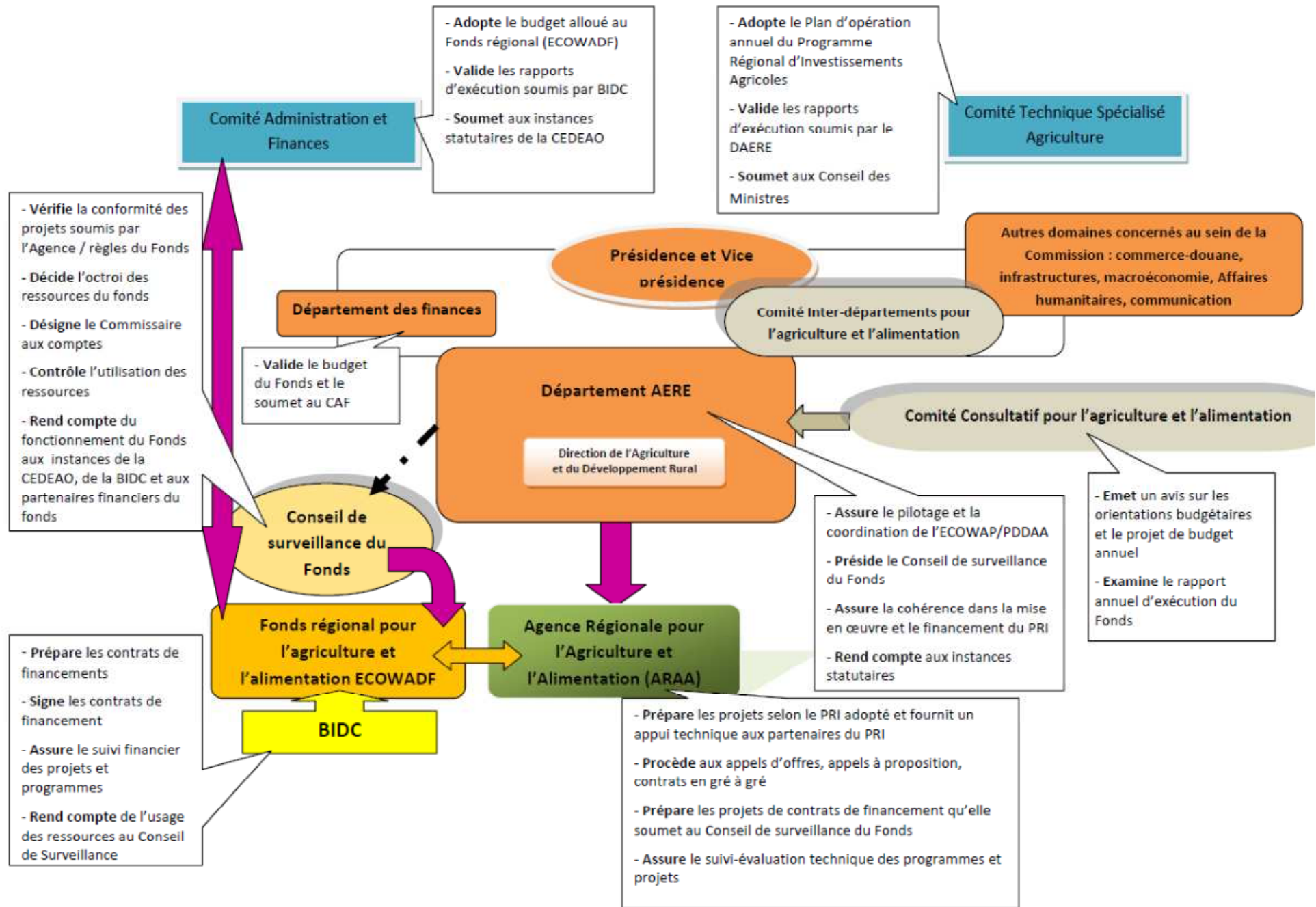
- Les contributions à la mise en place de fonds de garantie
- Les contributions sous forme de dons
- Les contributions sous forme de lignes de crédit
- Enfin, les contributions directes des acteurs privés

Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

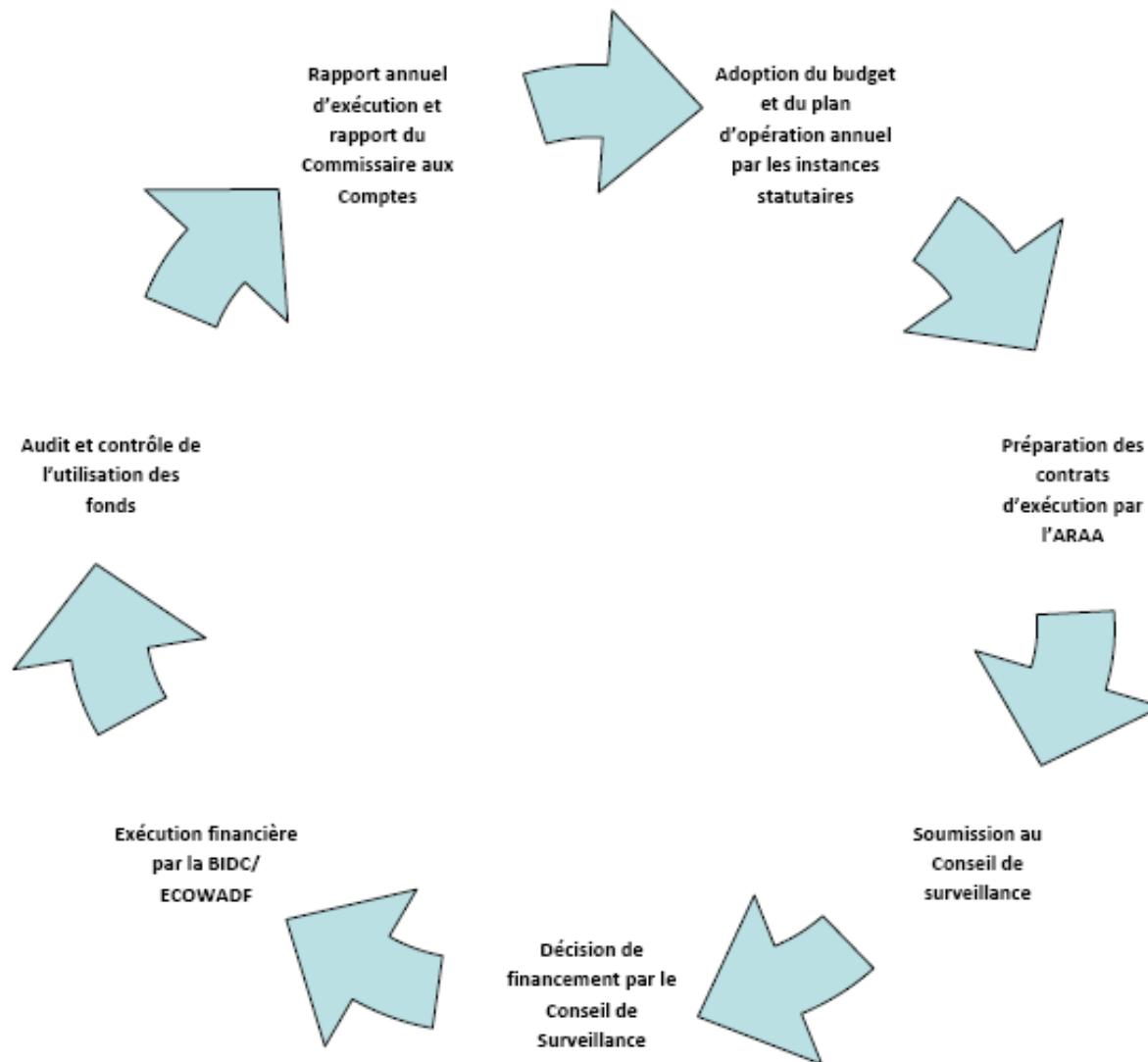
- **Principes d'intervention du fonds régional et éligibilité :**
 - ▣ Il prend en charge le financement des actions strictement régionales, qui relèvent de la souveraineté de la région ;
 - ▣ Il intervient en cofinancement de programmes nationaux.

Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- **La gouvernance du fonds : deux instances**
 - Les instances régulières de la BIDC
 - Les instances spécifiques :
 - ***Le Conseil de surveillance***
 - ***Le Comité technique d'appui au Conseil de Surveillance***
 - ***L'unité de gestion financière de l'ECOWADF au sein de la BID***



Le cycle de fonctionnement de l'ECOWADF



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

□ Enjeux pour les OP

- Une mise en œuvre effective du Fonds,
- Un fonctionnement correct des différents guichets
- Le respect des engagements de la CEDEAO d'abonder le fonds
- Une présence effective et de qualité des OP dans le Conseil de Surveillance
- Une synergie entre le Fonds régional et les fonds nationaux en cours de constitution dans de nombreux pays



Je vous remercie